

## **Propositions de la CCTHC au CA fédéral du 5 mars 2011**

### **1. Le Championnat de France Promotion ou 5-6-7**

#### 1.1. Les questions posées

L'enquête réalisée par la DACC auprès des clubs révèle une préférence pour un Championnat de France Promotion par centres, réservé aux joueurs des séries 5-6 et 7.

Faut-il aller dans cette voie, ou bien maintenir une Finale 5-6-7 sur site unique ?

La sélection nationale actuelle, par la Phase 2 pour l'essentiel, se heurte à un problème de calendrier, puisque la Phase 2 se situe à présent fin janvier, avec donc une liste des qualifiés nationaux qui ne peut être publiée que vers le 7 février.

Or la Finale du Championnat de France 5-6-7 se situe actuellement à Vichy, lors du premier week-end du Festival. Suivant la position de ce Festival de Vichy dans le calendrier, cette date du 7 février se situera souvent trop tard, par rapport à la date d'ouverture des inscriptions pour Vichy, le 12 février en 2012, le 4 en 2013, le 9 en 2015, et le 31 janvier en 2017.

Quelles règles de qualification nationales modifiées peut-on envisager ?

#### 1.2. Faut-il renoncer à une Finale du Championnat de France 5-6-7 sur site unique ?

Les arguments en faveur d'une Finale par centres :

La proximité favoriserait la participation : c'est un argument à double tranchant, car s'il y a 800 qualifiés, comme pour le Championnat de France toutes catégories, il est difficile d'envisager plus d'un centre par comité, exceptionnellement deux dans les plus vastes. Cela entraînera des défections en raison de l'éloignement. De plus, si on veut maintenir une Finale en 4 parties, sur deux jours donc, ce qui semble légitime pour une Finale de Championnat de France, il y aura ainsi d'autres sources de défection, le coût et la fatigue. Au total, même si on pourrait atteindre avec une Finale par centres une participation plus élevée à la Finale, par rapport à celle constatée ces dernières saisons à Vichy, cette progression de la participation risque d'être modeste.

Les avantages d'une Finale sur site unique, à Vichy, comme actuellement :

Les joueurs qui acceptent d'honorer leur sélection sont souvent les plus motivés, même si une élimination par le coût intervient aussi.

Une Finale de Championnat de France, c'est beaucoup plus valorisant s'il y a remise immédiate des titres et podiums. A la limite, on pourrait d'ailleurs dire qu'il n'est pas envisageable de se passer de cette confrontation directe in vivo : il est vraisemblable que les conditions ne seraient pas identiques dans tous les centres.

Enfin, une grande partie des joueurs qui viennent disputer la Finale sont aussi attirés à Vichy par la possibilité de valoriser leur performance, grâce au jumelage avec la Coupe de la Fédération, générateur de %S4, et aussi, à partir de cette saison, à la possible participation le lundi à un TH3 bien fréquenté.

Je propose en conséquence de ne pas transformer la Finale du Championnat de France 5-6-7 en une épreuve par centres, et donc de conserver la formule actuelle, avec jumelage de la Coupe de la Fédération.

### 1.3. Comment faire évoluer les règles de qualification nationales ?

Première possibilité : définir de nouvelles règles de qualification par la phase 1

C'est a priori la solution la plus simple, car les qualifiés nationaux seraient ainsi connus début décembre, laissant aux comités au moins jusqu'au 15 janvier pour qualifier par les championnats départementaux, ou d'autres critères de leur choix.

Deuxième possibilité : déplacer les dates des phases 1 et 2, en revenant aux pratiques antérieures, vers le 10 ou 15 novembre pour la phase 1, et dernier dimanche de novembre ou premier dimanche de décembre pour la phase 2.

Cela aurait le grand intérêt de maintenir une qualification pour la Finale du Championnat de France 5-6-7 par la phase 2, car celle-ci est beaucoup plus significative de la motivation des joueurs de ces séries, et de leur capacité à performer sur 3 parties, au lieu de 2 lors de la phase 1.

Mais cette possibilité se heurte à un sérieux handicap : les dates des phases viennent précisément d'être déplacées, et il faut bien évidemment attendre d'avoir un recul de plusieurs saisons avant d'éventuellement revoir leur positionnement dans la saison.

En conséquence, je propose que la qualification nationale pour la Finale du championnat de France 5-6-7 soit basée uniquement sur les résultats de la phase 1 : les 350 premiers de la phase 1, plus le complément à 120 S6 et à 50 S7.

Si on examine ce que cela aurait donné cette saison et les 3 saisons précédentes, on trouve une moyenne de 300 S5 ainsi qualifiés, au lieu de 350 par la phase 2. En conséquence, le contingent de places qualificatives à répartir entre les comités pourrait être porté de 400 à 450.

La date limite de communication à la Fédé des sélections régionales pourrait être fixée au 20 janvier, et elle serait fixée une fois pour toutes. Conséquence induite : les dates des

Championnats Départementaux pourraient être fixées de préférence entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 15 janvier.

Mais cette date limite pourrait aussi varier d'une saison à l'autre, être fixée par exemple 10 jours avant l'ouverture des inscriptions pour Vichy. Car ce qui est important c'est que chaque joueur sache à quelle épreuve s'inscrire : le Championnat de France 5-6-7, ou la Coupe de la Fédération jumelée. Une telle disposition donnerait plus d'ampleur à la période de qualification régionale.

Autre possibilité de règles de qualification pour la Finale du Championnat de France 5-6-7 : qualifier les 400 premiers de la phase 1, plus le complément à 120 S6 et 50 S7, et en rester donc à 400 places qualificatives au niveau des comités.

J'ai une préférence pour la première proposition, considérant que la sélection par la phase 1 est moins légitime que celle actuelle par la phase 2, et donc qu'il est préférable de laisser de plus importantes possibilités de qualification au niveau des comités.

#### 1.4. Création éventuelle de cartes d'invitation fédérales, pour l'accès à la Finale 5-6-7

L'inconvénient des dates limites de qualification en janvier, c'est que des joueurs débutants qui se lancent dans les compétitions à partir de janvier, ou qui ont disputé les mois précédents des épreuves non qualificatives, n'ayant pas retenu l'attention de leur comité, peuvent ne pas être qualifiés, alors qu'ils seraient en mesure de briguer un titre.

Cela a été le cas au printemps 2010 de Samson Tessier.

Pour que ce cas de figure ne se reproduise plus, la création de cartes d'invitation pour quelques S7 émergents me semble opportune, avec des règles il est vrai difficiles à définir.

- Classement national au moins 4D, ou 5A, par le %S4, au plus tard le 15 avril ?
- Ceci sous réserve, bien sûr, que les joueurs en question n'aient pas été éliminés lors de la Phase 1 ou d'une épreuve qualificative de leur comité.

## 2. Phases 1 et 2 du Championnat de France, et barres de qualification

### 2.1. Historique récent

La phase 1, le 5 décembre cette saison, a enregistré une baisse sensible de participation, à 4030 joueurs, 469 de moins que la saison dernière, le 15 novembre 2009.

La baisse a été irrégulière, très faible sur un grand tiers des comités, et elle touche surtout les joueurs des séries 6 et 7.

Il est difficile de faire la part des conditions météo, certainement importante, et du changement de date. Mais ce dernier a sans doute un peu pesé, en raison de plus grandes

sollicitations « externes » en ce dimanche 5 décembre d'ouverture des magasins le dimanche...

Quelles que soient ces raisons de désaffection, il importait de prendre une mesure corrective au niveau de la barre de qualification pour la phase 2, pour assurer à celle-ci une participation voisine de celle des saisons précédentes.

## 2.2. Fixation des barres de qualification

Le fléchissement exceptionnel de la fréquentation de la phase 1, le 5 décembre, a donc amené la CCTHC à abaisser la barre de qualification, pour accroître le nombre de joueurs qualifiés pour la phase 2.

Ce nombre n'a pas été retenu au hasard. Il a été choisi de fixer le nombre des qualifiés à 50% de la participation moyenne à la phase 1 sur cette saison et les 3 précédentes. En l'occurrence, les participations ont atteint 4499 en 09-10, 4458 en 08-09 et 4387 en 07-08, ce qui donne une moyenne sur 4 saisons de 4344. Ainsi le nombre de qualifiés à l'issue de la phase 1 du 5 décembre a été porté à 50% de 4344, soit 2172. La barre de qualification définitive a donc été fixée à 1446 pts, score des joueurs classés 2169<sup>e</sup> ex aequo.

Autrement dit, pour expliciter ce qu'il est désormais proposé pour fixer la barre de qualification, à l'issue des phases 1 et 2 : la barre est fixée au plus grand des deux nombres, 50% des participants de la phase concernée, et 50% de la participation moyenne sur celle-ci et les 3 précédentes de même niveau.

Toutefois, pour éviter de descendre trop loin dans le classement de la phase concernée, il est proposé de limiter le nombre des qualifiés à 60% des participants, dans le cas où la moyenne sur 4 ans donnerait un nombre théorique de qualifiés supérieur à 60% du nombre de participants.

Bien entendu, en cas de baisse très forte de la fréquentation lors de l'une des phases 1 et 2, avec des disparités par comités très importantes, des mesures correctives exceptionnelles appropriées pourraient être mises en œuvre, à déterminer au coup par coup.

## 3. Les TH en parties prétirées

Le CA fédéral du 2 octobre 2010 a libéralisé totalement l'organisation de TH par centres en parties prétirées.

Toutefois, il allait de soi que toutes les règles d'homologation des TH devaient y être respectées, en particulier la capacité des salles de 60 places au moins, pour chaque centre.

Or, bon nombre de comités organisent déjà, certains depuis très longtemps, des TH par centres en parties prétirées, avec souvent de nombreux centres, répartis sur tout le comité, dont beaucoup de faible capacité.

Pour ce type de TH « comité » par centres en parties prétirées, il est en conséquence proposé des règles dérogatoires spécifiques :

- pas de règle précise de capacité de salle
- mais aucune autre dérogation au cahier des charges des TH, notamment au niveau des quotas d'arbitrage et de double arbitrage.

En contrepartie, il est proposé de limiter le nombre de TH « comité » par centres en parties prétirées à 2 ou 3 par saison et par comité.

#### **4. Le classement national pour les séries 5 et 6**

Le CA fédéral du 2 octobre 2010 a fixé les règles d'accession en tête de la série 5A : %S4 décroissant, jusqu'à la moitié du %S4 du dernier joueur classé 4D, sous-entendu hors reclassements.

Les règles pour la suite du classement national n'ont pas été modifiées : cumuls décroissants des points de classement, avec maintien des règles d'abattement annuel :

##### **D.4. Abattement**

Les points de classement subissent à chaque fin de saison :

- un abattement d'un tiers sur les points marqués au cours de la saison qui s'achève ;
- un abattement de deux tiers sur les points hérités du passé.

Le reliquat est arrondi à l'entier inférieur.

Question : est-il opportun de modifier ces règles, pour se placer dans la ligne du nouveau classement international ?

J'exclus la création d'un %S5 : c'est à la FISF de déterminer quand cette évolution sera imposée à toutes les fédés, après que les quotas de joueurs classés S5 aient été uniformisés dans toutes les fédés.

En revanche, il est permis d'examiner une évolution des abattements, calquée sur celle des %Sn : abattement total sur les points hérités du passé, et de 75% sur les points marqués au cours de la saison qui s'achève.

En vertu d'une certaine cohérence du classement, une telle évolution me semble légitime.

Elle pourrait prendre effet au lendemain du prochain classement de fin de saison 2010-2011.

La CCTHC est partagée sur cette option d'alignement sur les abattements en usage pour le classement international, certains membres préférant le statu quo, donc le maintien des

abattements actuellement en vigueur, deux tiers sur les points hérités du passé et un tiers sur les points marqués au cours de la saison qui s'achève.

## **5. Le positionnement du Championnat de France de Blitz**

Le premier Championnat de France de Blitz positionné dans le Festival de Cannes connaît apparemment une certaine désaffection, avec 361 inscrits au 5 février, 3 semaines avant l'épreuve, alors que les précédentes éditions associées au Championnat de France ont vu s'affronter 595 joueurs (Reims), 587 (La Rochelle) et 532 (Besançon).

Certes nous manquons de recul pour apprécier si ce nouveau positionnement peut à terme tenir la route. Le CA fédéral peut donc décider de ne rien modifier pour l'instant.

Nous pouvons examiner quelques alternatives envisageables, si dès maintenant le CA fédéral estime que le positionnement dans le Festival de Cannes n'est pas viable :

- le rattacher à nouveau à la Finale du Championnat de France Individuel, même si le lundi n'est pas férié. Objection : tous les joueurs ne peuvent pas prendre ce lundi de congé vers le 20 juin, notamment les enseignants.

- l'intégrer au Festival de Vichy. Objection : ce Festival accueillerait alors quatre Championnats (ou Finales de Championnats) de France, au détriment de la diversité de l'offre. Cela pourrait inviter à délocaliser l'un des 3 autres, mais lequel, et où ? La Finale du Championnat de France Vermeil à Cannes ? Sérieux risque aussi de baisse de la fréquentation, et cela obligerait à revoir totalement le positionnement dans le calendrier des 2 épreuves qualificatives.

- l'organiser de manière indépendante, mais qui sera intéressé pour assumer une telle organisation sur une seule journée ? Il faudrait peut-être que le Championnat de France de Blitz se situe sur une fin de semaine de 3 jours avec un jour férié, et que l'épreuve puisse être jumelée ainsi avec une autre épreuve attractive, par exemple un gros TH4, de préférence bien doté.

Si on regarde le calendrier de ces prochaines années, on trouve quelques opportunités.

En 2012, 2013, 2014, 2016, 2018 et 2019, il n'y aura que les 3 jours de Pâques et de la Pentecôte. Mais le Festival de Bruxelles n'a pas pris le créneau de la Pentecôte délaissé par le Championnat de France... Objection : on retrouverait la proximité du Festival de Vichy, l'un des motifs du déplacement de la Finale du Championnat de France et du Championnat de France de Blitz.

En 2015, 2017 et 2020, il y aura aussi 3 jours au 1<sup>er</sup> mai, et en 2017 et 2020 également 3 jours au 8 mai (en 2015, les 3 jours du 8 mai se situeront à l'ouverture du Festival de Vichy).